L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 25 MARS 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance $5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents par chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion, seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux affaires qui les concernent et ne s'étend pas au delà de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière 1846 de tous les avis [illegible] dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de **UNE PIASTRE** pour chaque cent mots, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur BIG HATCHEE, capitaine G. Rattle, reçoit son fret au pied de la rue [illegible], et partira jeudi 26 mars à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
P. J. PAVY & Co. 13, Conti.
N. B. Le Big Hatchee prendra du fret pour la baie de [illegible] & Pattersonville, Franklin St. Martinville et les lieux intermédiaires. 25 mars—2

PAQUEBOT REGULIER PENDANT TOUTE LA SAISON

POUR BAYOU DE GLEIZE et tous les ports intermédiaires, le steamer neuf et à marche rapide HELEN, capt. J. L. Glass, [illegible] expressément pour les voyages [illegible] 10 heures A. M. [illegible] passage [illegible] aménagements supérieurs, s'adresser à bord ou à
J. V. GOURDAIN. 21 rue Conti.
N. B. [illegible] 25 mars

POUR LES ATTAKAPAS.—Directement [illegible] le steamer ST. MARY, capitaine R. Morgan [illegible] et effectuera son départ [illegible] pour St. Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville [illegible] Berwick [illegible] Attakapas [illegible] s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, No. 1 Front Levée.

[illegible] LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.

[illegible] LE PRINTEMPS ET L'ETE [illegible] A VAPEUR CLINTON, Capt. Baird. [illegible] CLINTON, partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] 10 heures A. M. [illegible] et opérera son retour de Bayou Sara [illegible] 10 heures A. M. [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord
W. H. AVERY.

PAQUEBOT POUR BAYOU-SARA.
ARRANGEMENTS POUR LE PRINTEMPS ET L'ETE.
Le beau steamer BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera à l'avenir [illegible] deux trajets par semaine [illegible] Orléans tous les dimanches et [illegible] vendredis à 11 heures [illegible]
OMER LALVE, 19, Toulouse.

POUR LA BALIZE et les ports intermédiaires—Le steamer MUSIC, capitaine [illegible] pour faire les voyages [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] 10 heures [illegible] 9 heures et demie [illegible]
JAMES LAROSE, 21 Vieille Levée.
[illegible] 24 mars

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.—Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, a été construit expressément pour les voyages [illegible] Nouvelle-Orléans tous les mercredis [illegible] Thibodeauxville [illegible] pour fret ou passage, s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

REMORQUE ET D'ENTREPRISE. [illegible] près l'encoignure St. Louis [illegible] bureau de faire remorquer [illegible] prendre un chargement [illegible] transport [illegible] bord des bateaux du soussigné [illegible]
ROBERT MURPHY, No. 62 Vieille Levée.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union—Le [illegible] WABASH, capitaine [illegible] Pour fret de 100 balles [illegible] passage, s'adresser à bord, ou à
J. W. STANTON & Co., Encoig. Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union—Le [illegible] paquebot UNION, capitaine B. [illegible] Pour fret ou passage, ayant [illegible] s'adresser à bord, en face du [illegible] ou à J. W. STANTON & Co., Encoig. Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Partant jeudi soir, le navire paquebot CHARLEMAGNE [illegible] partira comme il est dit ci-dessus [illegible] balles de coton ou passage, s'adresser à bord [illegible]
J. W. STANTON & Co., Encoig. Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de Louisiane. [illegible] Le navire paquebot LOUISVILLE [illegible] plus grande partie de [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage [illegible] en face du marché aux légumes, ou à
JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR BOSTON.—Le navire WALDRON, [illegible] Cheever, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
24 mars. LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire DECCALION, capitaine Aver, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire PHARSALIA, [illegible] Winsor, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BALTIMORE.—La goel. SPARTAN, [illegible] Keers, ayant son chargement [illegible] prendre environ 200 barils [illegible] s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR SAVANNAH, Georgia.—La [illegible] W. D. JENKINS, capitaine Catchell, [illegible] de sa cargaison engagée, partira [illegible] fret ou passage, s'adresser à
WOOD & SIMMONS, 80 Magasin.

POUR SAVANNAH.—Le beau brick COLUMBIA, capitaine Barnes, est actuellement [illegible] partie de son fret [illegible] s'adresser à bord au Picayune Tier ou à
WOOD & SIMMONS, 80 Magasin.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick PLAGUE, capitaine Harman, partira immédiatement [illegible] 300 en [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire WAL [illegible] Thomas, partira sous peu, ayant [illegible] cargaison engagée et allant à bord [illegible] s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LA HAVANE.—Paquebot régulier [illegible] 25 courant. Le [illegible] SOULE, capitaine H. Devaille [illegible] partie de sa cargaison engagée [illegible] passage, s'adresser au capitaine à bord [illegible]
JOHN ALEXANDER, 28, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier CHESAPEAKE, capitaine Clarke, ayant la [illegible] cargaison engagée, partira sous peu. [illegible] balles coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le paquebot français bien connu ANDELLE, capitaine Guignot, partira le 5 au 10 avril. Pour balance de fret ou pour passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Marigny ou à
11 mars—10. J. B. EIMER, 35, Royale.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier de 1ère classe, paquebot régulier QUEEN VICTORIA, capitaine Chas. A. Ranlett, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER.
10 mars. No. 7, rue Royale.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier LEONIDAS, capt Snow, partira sous peu. Pour 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
6m L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire (A1) fin voilier, ROCHESTER, capt. Peabody, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
2 mars. L. H. GALE, 93, Commune.

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.
Nlle. Orléans, ce 17 mars 1846.
ORDRE DE SERVICE.
Le Bataillon prendra les armes dimanche 29 du courant, à 8 heures précises du matin. Armement complet, tenue d'hiver. Réunion à l'Arsenal.
On procédera de cette sortie, pour procéder à l'élection des membres du comité d'administration pour l'année 1846.—Par ordre du major.
9 mars. F. SAUTON, Adjudant major.

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 40.
L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Braumm, du Havre, un [illegible] Chapeaux soie, feutre et castor à la [illegible]
Ils attendent par les premiers [illegible] grand choix de Chapeaux d'été, [illegible] gris, paille d'Italie, paille [illegible] Aussi, de Tampico—10 balles [illegible] très bas prix.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 25 MARS 1846.

POUR MAIRE
A. D. CROSSMAN.

☞ Comme on le verra par notre sommaire de la séance du 16 courant au Congrès, le comité d'Enquête du Sénat a déclaré, de l'aveu même du rédacteur du *Daily Times* de Washington, que les accusations de corruption, dirigées contre certains sénateurs, n'étaient nullement fondées. La seule peine infligée à l'Editeur sera la publication du rapport du comité et des dépositions qui l'accompagnent.

La partie importante de cette même séance, c'est le discours de M. CALHOUN sur la question de l'Orégon. C'est le discours d'un homme d'Etat plein de sagesse, de raison et de fermeté. Nous en donnons un aperçu assez développé pour que nos lecteurs puissent apprécier les vues du sénateur de la Caroline du Sud.

Annuaire et Almanach de Commerce de la N.-O.—Nous avons reçu des éditeurs, E. A. Michel & Co., l'Annuaire de la Nouvelle-Orléans, pour 1846. Cette publication renferme pour le moins vingt-cinq mille adresses qui doivent être fort exactes en général, si nous en jugeons par l'épreuve que nous avons faite nous-mêmes. On nous a cité à propos du nouvel annuaire un fait assez curieux. On l'offrait à un négociant de cette ville. "Ma foi, messieurs, répondit-il, j'en ai déjà un autre; cependant, reprend-il après réflexion, voyons un peu; j'ai là dans mon portefeuille un billet accepté par un individu dont je ne puis pas retrouver l'adresse; si votre Annuaire me la donne, je le prends." Le négociant l'ouvre, trouve l'adresse de son homme et achète le livre.

NEW-HAMPSHIRE.—Les retours du N.-Hampshire sont presque complets et confirment les renseignements que nous avons déjà donnés. Dans 177 villes, Williams, locofoco, est en minorité de 1867 voix. Les retours qui restent à connaître diminueront un peu le chiffre; mais il sera toujours battu d'au moins 1000 voix. Le vote total est de 55000 voix environ, c'est à dire 6000 de plus qu'en 1844. La Chambre compte 116 whigs, 27 indépendants et 97 locofocos; le Sénat n'en a que deux ou trois; les vacances seront remplies par la Chambre. Quand les retours seront complets, il est probable que les partis seront divisés de la façon suivante: 124 whigs et Ind., 112 locofocos.

Theatre d'Orleans.

1re *Représentation des Martyrs.*

Mardi soir, la foule sort du théâtre et se promet de ne pas manquer la seconde représentation; car un coup-d'œil ne saurait suffire pour goûter et apprécier tous les genres de beautés que l'administration a prodigués dans la mise en scène de ce magnifique chef d'œuvre. Et nous aussi, nous avons besoin d'ajourner nos éloges, nous craindrions qu'ils fussent incomplets. Bornons-nous donc à signaler un des plus grands succès que le théâtre d'Orléans, qui en compte certes un grand nombre, ait eu jamais à enregistrer. Musique, décors, costumes, exécution, tout est digne d'attirer et de fixer les amateurs du beau et du grand dans les arts. Demain la 2de représentation.

LEGISLATURE D'ETAT.

SÉNAT, 24 mars.—M. Parham présente une pétition de divers habitans de Carroll, Madison et Franklin, tendant à la création d'une nouvelle paroisse. Renvoyé au comité.

M. Mayo, au nom du comité chargé d'examiner la question du Raccourci présente son rapport; mais il se trouve que trois membres de ce comité qui sont présents ne l'ont pas lu le rapport ou ne l'approuvent pas. En conséquence le rapport est renvoyé au comité.

On prend en considération l'acte ayant pour but d'obtenir un recensement des milices. Ce bill accorde aux inspecteurs de brigade $10 par cent noms qu'ils auront fait se trouver sur leurs listes.

M. Martin présente un amendement tendant à faire approuver ces retours par le brigadier général.

M. Marks repousse la section et l'amendement. C'est une dépense inutile. Les inspecteurs sont obligés de faire ce recensement d'après la loi.

M. Nicholas dit que depuis seize ans on n'a pas eu de recensement des milices et que le bill proposé a pour but d'en obtenir un. Cette liste est nécessaire, surtout pour savoir quelle quantité d'armes il nous faut acheter pour effectuer l'armement de la milice. Mais quand on n'aurait que ce seul objet en vue ce serait point une économie qu'une dépense.

L'amendement est adopté ainsi que la section ainsi amendée.

M. Brashear présente une section additionnelle portant que faute de faire dans le temps voulu par la loi, ses retours ou états de situation des milices, les inspecteurs de brigade seront passibles d'une amende de 200. Adopté. Renvoyé à un autre jour pour sa troisième lecture. M. Brashear s'étonne de ne pas voir faire de rapport sur l'élection contestée de St. Landry. Il y a bientôt deux mois que le Sénat siége et l'on attend encore le rapport.

M. Porter répond: Il a été souffrant, n'a pu aller au Sénat malgré sa bonne volonté; a besoin d'un copiste pour copier son travail qui est très long. Peut-être pense-t-on qu'il cherche à faire traîner les choses en longueur; ce serait une grande erreur. Si l'on veut charger le membre de St. Landry dont l'élection est contestée à s'abstenir de prendre part aux travaux, il n'a pas d'objection. Il y a aussi une autre cause de retard. L'un des membres du comité, M. Richardson, est en ce moment absent et bien qu'ils soient d'accord sur la base du travail il se peut qu'il y ait divergence sur la question de détail—désire l'attendre—Espère cependant pouvoir faire son rapport jeudi.

M. Parham est prêt à faire son rapport, qui sera probablement celui de la minorité; il sera très court.

M. Kenner reconnaît que l'Etat de santé de M. Porter mérite des égards. Cependant il prie avec instance le comité de faire son rapport. Si le comité n'est pas déjà autorisé à employer un des commis du Sénat, il demande que cette autorisation lui soit formellement donnée. Il ne voit pas la nécessité d'attendre le retour de M. Richardson.

M. Prescott se trouve, dit-il, dans une situation pénible. Il attend avec anxiété la décision du Sénat.

M. Parham, au nom du comité chargé d'examiner le bill divisant l'Etat en districts judiciaires, demande de ne pas s'en occuper jusqu'à ce que la Législature ait pris un parti sur divers bills qui touchent indirectement à la même question.

M. Durant présente, 1° un bill augmentant le nombre d'aldermen du 4me district de la seconde municipalité; 2° un bill faisant de l'ivrognerie habituelle un motif de séparation de corps.

On procède à la première lecture de plusieurs bills de la Chambre.

Le bill créant une nouvelle circonscription électorale dans la paroisse des Rapides, est rejeté sur la motion de M. Hunter.

L'acte passé à la Chambre pour organiser les Cours de justice est renvoyé au comité judiciaire.

M. Brashear demande l'adoption immédiate, vu l'urgence, d'une résolution chargeant l'ingénieur d'enlever un bateau-à-vapeur qui a sombré dans le Bayou Plaquemines et qui en entrave la navigation. MM. Dupré et Nicholas appuient; mais le Sénat refuse de se dispenser de ses règlements.

Secondes lectures—Résolution de M. Farmer chargeant l'ingénieur de faire l'étude d'un chemin qui doit partir du Mississipi, non loin de Vicksburg, pour s'embrancher sur la route de Ouachita.

M. Taylor propose de faire aller ce chemin jusqu'à la Sabine. Renvoyé à un comité spécial composé de MM Farmer, Porter, Taylor, McWhorter et Parham.

Le bill de M. Durant ayant pour but de choisir des juges d'élection dans des meetings, est déposé indéfiniment.

Le bill de M. McWhorter ayant pour but d'autoriser les renvois de causes à une autre Cour, est renvoyé au comité judiciaire.

La séance est levée.

CHAMBRE.—24 mars.—M. Griffin présente une pétition de divers citoyens de la Pointe-Coupée, demandant à la Législature de faire effectuer au plus tôt le Raccourci Cut-off.—Renvoyé au comité des améliorations intérieures.

Des citoyens établis sur le Tensas et le bayou Mason demandent par l'intermédiaire de M. Griffin, des allocations pour faciliter la navigation de ces rivières. Renvoyé au même comité.

M. Pilié présente la pétition d'un homme de couleur libre, vétéran de 1814-15, demandant des secours.—Renvoyé au comité des réclamations.

M. Davenport présente deux mémoires contre l'ouverture du bayou Manchac.—Renvoyé au comité des améliorations.

M. Williams présente une résolution chargeant le comité judiciaire de voir s'il ne conviendrait pas de s'ajourner en avril jusqu'au mois de décembre, et de nommer un comité chargé de reviser les lois de l'Etat, lequel comité ferait son rapport.—Adopté.

M. Plauché présente un Résolution chargeant le comité des milices de voir s'il ne conviendrait pas de nommer un gardien de l'arsenal du Bataillon Washington.—Adopté.

M. Welham présente une résolution offrant une prime au meilleur plan d'une maison d'Etat.—Lue une fois.

M. Olivier présente une résolution chargeant l'ingénieur de l'Etat d'aller retirer du bayou Plaquemine le steamboat *Mermaid* qui s'y est enfoncé et en entrave la navigation.—Adopté.

M. Derbès annonce qu'il présentera un acte pour venir au secours de l'assesseur de la paroisse St Martin.

M. Morgan de St Tammany présente une résolution chargeant un comité de visiter le collège de Mandeville.—Adopté.

M. Pilié présente une résolution chargeant le comité de l'imprimerie de voir pourquoi le *Jeffersonian* ne publiait pas tous les jours les rapports officiels et les journaux de la Chambre.

M. Smith présente une résolution chargeant le comité judiciaire de s'enquérir s'il ne conviendrait pas d'abolir 1o. Toutes les lois relatives à l'intérêt conventionel; 2o. Toutes les lois relatives à la communauté d'acquêts entre mari et femme; 4o. Toutes les lois relatives aux biens paraphernaux.

M. Pilié présente un bill pour l'incorporation d'une société de Bienfaisance. Renvoyé au comité judiciaire.

M. Vason présente des résolutions relatives à certaines règles de la Chambre.

Le bill établissant l'université de la Nouvelle Orléans est lu une troisième fois et passe.

Divers bills du Sénat sont lus une fois. Après quelques travaux sans importance on met en discussion le bill établissant la représentation municipale de la Nouvelle-Orléans.

M. Vason demande l'adoption de son amendement [illegible]

[illegible]

M. Bullitt dit que le substitute a pour but de rendre les grands districts plus grands et les petits plus petits. Ensuite, entrant dans les détails, il prouve combien il est irrationnel et combien il porte l'empreinte des considérations politiques qui l'ont motivé.

M. Jones connaît bien intimement la population du troisième district et n'a vu personne se prononcer en faveur du changement proposé.

M. Kelly repousse l'idée qu'il a pu être animé par l'esprit de parti.

Une motion de déposer l'amendement est repoussée par 33 oui, 39 non—et l'amendement est adopté.

Par la troisième section il y aura un recensement tous les trois ans—le premier sera fait le second lundi de janvier. Adopté.

La quatrième section, qu'il y aura une nouvelle répartition chaque année sur la base des électeurs. Adopté.

Les autres sections qui ne contiennent que des dispositions de détail sont successivement adoptées sans discussion.

La troisième lecture est renvoyée à demain.

On prend ensuite le bill relatif au mode de conduire les élections municipales à la Nouvelle-Orléans.

M. Pilié propose de substituer "à partir de sa promulgation" au lieu de "à partir de son adoption." Repoussé.

M. Pilié présente encore plusieurs amendemens qui ont le même sort. Les locofocos ayant pris la résolution de passer le bill du Sénat sans amendement.

M. Conrad parle avec animation contre la disposition du bill qui donne au shérif le droit de nommer les inspecteurs et le pouvoir de décider quels sont les candidats élus aux Conseils.

MM. Kelly et Jones continuent la discussion. Le premier soutenant qu'il convenait de laisser au shérif la nomination des juges d'élection—le second soutenant qu'il serait dangereux de donner un tel pouvoir à un fonctionnaire.

M. Conrad propose d'effacer le mot shérif. Cette motion est repoussée.

M. Shields propose de déclarer que les polls ne pourront être établis dans des cafés ou cabarets.

La séance est levée.

Chronique Locale.

COUR CRIMINELLE.—La Cour n'a rien fait hier. L'Avocat de district a fait la motion d'ajourner la Cour, attendu qu'il ne savait pas si la Cour avait un shérif, le colonel Peire ayant envoyé sa démission, et l'acceptation n'ayant pas été constatée. Si elle n'a pas été acceptée, il est probable que le colonel Peire continuera à remplir les fonctions de shérif. La Cour s'est ajournée à ce matin, 10 heures.

Mary Dorman a été arrêtée hier, sous prévention d'un vol de montre. La plaignante a déclaré que la montre se trouvait sous son oreiller et qu'elle y avait été prise par la prévenue pendant son sommeil. Elle lui aurait avoué, à ce qu'il paraît, sa culpabilité, mais tout en refusant de rendre la montre. Mary sera examinée.

—Robert, esclave de M. Murphy, a été arrêté hier, au moment où il vendait quelques objets qui paraissent avoir été volés.

—Manuel de la Maza, prévenu d'avoir porté à Edward Ennis, des blessures qui ont causé sa mort, a été arrêté hier par la police de la première municipalité et remis à celle de la seconde. Il sera examiné jeudi.

—Michael Barry a été envoyé à la Cour Criminelle par le Recorder Baldwin, sous une double prévention de vol.

COUR DES PREUVES.—La Cour déclare ne pas reconnaître John L. Lewis, comme shérif. Jusqu'à ce que les nouvelles Cours soient organisées, en vertu de la Constitution de 1845, les anciennes Cours existant sous la Constitution de 1812, doivent continuer à agir comme si rien n'avait été changé. La Cour va même jusqu'à penser que la nouvelle Constitution n'a pas été légalement adoptée.

La question sera débatue ce matin, devant la Cour Suprême.

PENNSYLVANIE.—La fonte rapide des neiges a occasionné dans le Susquehannah une crue si considérable que le pays a été inondé vers l'embouchure de ce fleuve. Au Havre de Grace, les bords et le chemin de halage du canal Tide-water se trouvaient entièrement sous l'eau. Les wharfs ont été inondés, et les bateaux pêcheurs entraînés loin de leurs mouillages. Une partie du pont de Conowongo a été emporté; et dans ce désastre un nègre s'est noyé. Près de Harrisbourg, le pont du Clarks ferry, au confluent du Susquehannah et de la Juniata, a été enlevé. A Harrisburg, le vieux pont supérieur du Susquehannah a été également emporté par l'action réunie des eaux et des glaces. Le pont du rail-road qui se trouve au-dessous a souffert du choc des débris qu'entraînait le courant. Le mur de revêtement du canal de Pennsylvanie, au-dessous de Colombia, a été emporté sur un espace de cent cinquante pieds. Le 16, au Hâvre de Grâce, le fleuve baissait.

Le Delaware et le Shuylkill ont également débordé par suite de la fonte des neiges. Dès le 15, dans la journée, l'eau avait tellement monté qu'elle inondait les deux bords de la rivière, et elle s'avança jusqu'à l'encoignure des rues Schuylkill, Front et Vine. A Norristown, à Mayanunk, et dans toutes les villes sur la rive droite du Shuylkill, le travail a été suspendu dans toutes les manufactures dès samedi, il était devenu impossible de se servir des machines. Les établissements de la compagnie de navigation du Shuylkill ont souffert. Les water works ont été épargnés. Par bonheur on n'a eu à enregistrer la mort d'aucune victime de cette inondation.

CONGRÈS.

SÉANCE DU 16 MARS 1846.

Les galleries étaient encombrées de bonne heure par la foule curieuse d'entendre M. Calhoun qui devait parler sur la question de l'Orégon, et même il n'y avait point de place pour tous les curieux tant s'en faut.

M. Benton, au nom du comité chargé d'examiner les accusations portées contre le Sénat par le Washington *Times*, fait son rapport. Le comité déclare ces accusations fausses, entièrement fausses, ainsi que le compte relatif au meeting whig et au fameux dîner chez le ministre anglais; tout cela est invention et calomnie; tout cela est sorti de la cervelle de l'éditeur.

On ordonne l'impression de ce rapport et M. Benton annonce qu'il présentera lendemain une résolution à l'effet d'exclure de la salle du Sénat toutes les personnes attachées à l'établissement du *Times*. Aucun sénateur n'a osé prendre la défense de l'éditeur de ce journal. Seulement M. Dickerson de New-York, a dit, mais sans insister là-dessus, qu'on ne devait pas prendre une telle mesure, pensant que la censure du Sénat était une pénalité suffisante.

On reprend la discussion sur la question de l'Orégon. M. Calhoun a la parole. Dans son opinion on ne doit aborder que la seule question qui forme la base du débat, à savoir, si la notice doit être donnée. La question du titre se trouvant comprise dans la négociation, il s'abstiendra d'en parler.

On doit s'appercevoir que cette question a changé d'aspect depuis la réunion du Congrès. Le message du président déclarait que nulle transaction ne serait acceptée; et qu'à l'expiration d'une année il faudrait faire valoir nos droits à tout l'Orégon ou l'abandonner. Il doit cependant convenir que d'autres parties du message peuvent s'interpréter de façon à ce que si l'offre du 49e était reproduite par la Grande-Bretagne elle serait acceptée.

Il est opposé à la dénonciation de cessation d'occupation commune parce que cette mesure n'amènerait pas une transaction; tandis que d'autres sont opposés à la mesure parce qu'elle conduirait à une transaction.

Lui et ses amis ne considèrent pas notre titre à la totalité de l'Oregon comme clair et incontestable; mais ils considèrent que le titre est de nature à comporter une transaction. Il ne craint pas d'avancer non plus que la grande majorité du Sénat est en faveur d'une transaction honorable et amicale. Le gouvernement anglais est encore certainement du même avis, et cela sur la base déjà offerte par nous. La déclaration de Sir Robert Peel doit produire son effet sur notre gouvernement et tendre à renouer les négociations.

Les circonstances sont favorables; au commencement de la session on ne parlait que de l'Oregon et de tout l'Oregon; maintenant on doit espérer une transaction: tout le monde doit le voir et le sentir. Ce qui se passe, en effet, est de nature à faire réfléchir les membres qui seraient encore partisans de *tout l'Orégon*. Que voit-on? un parti divisé, un peuple divisé d'opinion sur cette question. Dans une telle situation convient-il de donner *notice* et de refuser toute transaction? Il fait un appel au patriotisme de ses amis.

Relativement à la *notice* il y est opposé, à moins qu'on ne la donne sous une forme mitigée et clairement rédigée de façon à ce que tout le monde la comprenne bien. Il serait disposé à adopter la formule recommandée par les résolutions du sénateur de la Georgie, mais il subordonne son vote à une autre question, à savoir: que cette difficulté doit être réglée pacifiquement, sans appel à la force. Il ne fera rien de ce qui peut entraver un arrangement à l'amiable. Quant à l'accusation qu'on pourrait lui porter de n'être pas conséquent, M. Calhoun dit qu'il a changé d'opinion parce que les circonstances sont changées. Le moment de transiger est arrivé et cela sur la base du 49e degré.

Il est en faveur d'une transaction, il est opposé à la guerre, non par crainte mais par raison: parce que la guerre est un mal, un grand mal, et la paix un très grand bien au point de vue social et national. Alors même que la guerre devrait nous donner l'Oregon et le Canada il serait encore opposé à la guerre, car on ignore quelle influence une longue guerre pourrait avoir sur la forme de nos institutions, sans parler de la dette énorme qui en serait l'inévitable conséquence.

D'ailleurs il pense que notre politique doit être pacifique. D'autres nations font la guerre pour s'agrandir; nous n'en avons pas besoin, nous sommes déjà une grande nation; notre population augmente dans une proportion étonnante et nous couvrons un territoire de trente trois degrés de latitude. Notre mission est d'occuper ce vaste pays et de le couvrir d'une population vertueuse. La guerre entraverait cette œuvre humanitaire. Conservons la paix et tout viendra à point.

Nous avons tout à gagner en attendant. Avant que les plus jeunes sénateurs présens aient atteint son âge nous aurons une population de 45 millions d'habitans, et avant la disparition d'une autre génération nous en aurons quatre-vingt.

CHAMBRE.—Discussion sur le bill des ports et rivières, continuée.

NEW-YORK.—Un crime horrible a eu lieu dans la nuit du 12 courant, sur les bords du Lac Owasco. Un individu, déguisé en nègre s'est introduit dans la maison de M. Van Ness, fermier et intendant de la ville de Fleming, à 4 milles d'Auburn. Il a massacré M. Van Ness, sa femme et un enfant. La belle mère de M. Van Ness et un homme qui était à son service, sont seuls parvenus à se sauver, mais le dernier est très grièvement blessé. Le meurtrier s'est, à ce qu'il paraît, sauvé vers Auburn; car on on a trouvé près de cette ville, un des chevaux de M. Van Ness, qui paraissait avoir été violemment surmené.

TRINITÉ.—Au commencement du mois dernier, les provisions américaines étaient si abondantes à la Trinité que plusieurs navires ont été obligés de quitter cette île avec leurs cargaisons complètes.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 2.
Séance du Lundi, le 23 mars 1846.

Le Conseil s'est réuni ce jour, conformément à l'a[illegible] journement [illegible]

[illegible]

J. E. LA[illegible], secrétaire.

GALERIE LOUISIANAISE
ROBERT CAVELIER DE LA SALLE.
VII.

(Voir les numéros des 29, 30, 31 janvier, 3 février, 20 et 23 mars.)

On était à peine à cinquante lieues de la Rochelle lorsque le beaupré du *Joly* se rompit par un temps superbe. Quelques-uns crurent la chose concertée. Toujours est-il qu'il fallut relâcher à Rochefort pour se réparer et l'on se mit de nouveau à la voile que le 1er août suivant.

Le 20, on était en vue de Madère. M. de Beaujeu fit proposer à M. de la Salle de mouiller pour faire de l'eau et prendre des vivres frais. M. de la Salle n'accueillit pas cette proposition; il dit qu'on n'avait que dix-neuf jours de mer, qu'on avait de l'eau suffisamment, et qu'on devait avoir pris aussi des provisions et des rafraîchissemens en assez grande abondance pour n'avoir pas besoin d'aller à terre ou l'on perdrait inutilement sept ou huit jours;—que d'ailleurs on avait besoin du plus grand secret pour mener leur entreprise à bien et que ce secret se trouverait infailliblement compromis par une relâche à Madère.

Ces raisons étaient péremptoires; cependant elles ne contentèrent ni de M. de Beaujeu, ni les officiers en général, ni les équipages. On obéit, mais en murmurant hautement. Un passager nommé Paget s'emporta même jusqu'à user envers M. de la Salle d'un langage inconvenant; et M. de Beaujeu, informé de ce fait, n'en tint nul compte et ne fit point rendre justice à qui elle était due. "Ces mésintelligences, dit Joutel, précédées par quelques autres qui n'étaient pas avantageuses au service du roi, furent les secrètes semences qui firent éclore dans la suite les effets tragiques qui terminèrent la vie et l'entreprise de M. de la Salle, et qui causèrent notre perte."

Arrivés au tropique, les matelots, de concert avec les officiers inférieurs, avaient préparé soigneusement toute la cérémonie du baptême de laquelle ils se promettaient plaisir et profit, vu le grand nombre de sujets à baptiser. M. de la Salle rendit tous ces préparatifs inutiles en déclarant qu'il ne prétendait pas que les gens qui dépendaient de lui, fussent sujets à cette folie—ce qui ayant été rapporté à M. de Beaujeu, il en défendit l'exécution au grand regret des officiers subalternes et des équipages qui espéraient une grosse somme et bien des rafraîchissemens, et la cause en fut rejetée sur M. de la Salle." Circonstance encore, qui ne contribua pas peu à le rendre odieux aux marins.

Le 18 septembre, étant par le travers de Porto Rico, ils eurent à essuyer un coup de vent qui les força de mettre à la cappe et qui sépara le *Joly* des autres batimens. La bourasque passée, on tint conseil, à bord du *Joly*, pour savoir s'il fallait attendre les autres batimens ou continuer la route. On décida (l'eau commençant à devenir rare et y ayant une cinquantaine de malades à bord, parmi lesquels M. de la Salle et les médecins), qu'on ferait force de voiles pour arriver au premier port français de l'île de St Domingue, qui était le Port de Paix. Ce lieu était d'autant plus convenable que M. de la Salle avait des ordres relatifs à l'expédition pour M. de Cussy, gouverneur de l'île, qui demeurait ordinairement au Port de Paix.

Cependant, au mépris de la délibération prise en conseil, contrairement à l'intérêt de l'expédition, et malgré les recommandations de M. de la Salle, M. de Beaujeu passa le 25, devant le Port au Paix sans s'arrêter, longea toute la côte septentrionale de Saint Domingue, doubla le cap St Nicholas, traversa le golfe de Jagosana, longea les côtes de l'île de la Gonâve et fut jetter l'ancre devant le petit Gouave, le 27 du même mois.

On apprit là que M. de Cussy était au Port de Paix, ainsi que M. le marquis de St. Laurent, lieutenant-général des îles d'Amérique et M. Bégon, intendant, avec lesquels M. de la Salle avait aussi à s'entretenir pour en obtenir les secours nécessaires au succès de son entreprise. Ce coup de tête de M. de Beaujeu qui l'avait fait relâcher au petit Gouave au lieu de s'arrêter au Port de Paix, était donc un fâcheux contretemps.

Cependant M. de la Salle, qui se trouvait un peu mieux, écrivit à MM. St Laurent, Cussy et Bégon; mais le chagrin de voir surgir tant de contrariétés le fit rechuter et il fut très dangereusement malade; il ne dût même probablement son salut, en cette circonstance, qu'à son excellente constitution et à l'énergie de sa volonté.

Pendant sa maladie, arrivèrent au Petit Gouave deux des trois batimens qui avaient été séparés du *Joly* par le coup de temps du 18 septembre. Mais on apprit en même temps que le *St François* avait été enlevé par deux pirogues Espagnoles. "Cette perte fut d'autant plus sensible, dit Joutel, que la caiche était chargée de vivres, munitions, ustensiles et outils nécessaires pour s'établir dans les nouvelles colonies, malheur qui ne serait pas arrivé si M. de Beaujeu s'était arrêté au Port de Paix; et MM. de St. Laurent, de Cussy et Bégon qui arrivèrent en même temps pour voir M. de la Salle, ne purent s'empêcher de lui témoigner et de lui en faire leurs plaintes."

Cependant le Gouverneur et l'intendant du trouvant réunis au Petit Gouave firent tout ce qui était en leur pouvoir pour favoriser l'expédition de M. de la Salle. Dans une assemblée de pilotes, tenue à cet effet, il fut résolu que la flotille devait cotoyer l'île de Cuba, et entrer dans le golfe du Mexique en doublant le cap Saint Antoine. Ces pilotes les prévinrent aussi qu'il y avait dans le golfe un fort courant portant à l'est dont il fallait songer à tenir compte dans leurs calculs, et cette recommandation officieuse, dans laquelle la force du courant était grandement exagérée, ne contribua pas peu, comme on le verra bientôt, à faire manquer l'entreprise.

On partit donc du Petit Gouave le 25 novembre; mais on changea un peu l'ordre de l'escadrille: *L'Aimable* étant le moins bon voilier, fut mis en tête portant le fanal et les autres devaient le suivre. M. de la Salle, M. Cavelier son frère, M. Chedeville, M. Joutel, et les pères Zenobe et Anastase, récollets, s'embarquèrent sur *l'Aimable*. M. de Beaujeu demeura à bord du *Joly*. Cette séparation des deux commandans, fâcheuse preuve de leur incompatibilité d'humeur lorsqu'il eut été si utile qu'ils eussent constamment agi de concert, produisit encore de fâcheux résultats.

Après une navigation ordinaire et quelques relâches aux Caymans et à l'île des Pins, nos voyageurs mouillèrent le 12 décembre dans l'anse du cap Saint Antoine. Dès le lendemain ils pénétrèrent dans le Golfe. Après deux jours de navigation pendant lesquels on avait fait de l'est quart nord-est, M. de Beaujeu s'en fut conférer avec M. de la Salle et lui proposa, vu la contrariété des vents, de retourner au cap Saint Antoine; à quoi M. de la Salle consentit, pour ne lui pas donner sujet de plainte, bien que la chose ne fut pas trop nécessaire, et ils retournèrent mouiller à l'endroit qu'ils venaient de partir et où ils furent retenus par les calmes jusqu'au 18. Ils profitèrent de ce temps pour faire de l'eau.

Partis de nouveau le 18 au matin, ils se trouvaient le 20, d'après leurs calculs, par 26 degrés 40' latitude nord et 285 16' longitude ouest. Le 27 ils étaient par 28° 14' nord et estimaient n'être pas loin de terre. Ayant sondé et trouvé fond successivement à 40, 25, et 17 brasses d'eau, on attendit le *Joly* pour savoir l'intention de M. de Beaujeu. Après avoir consulté deux pilotes et avoir délibéré, on résolut de faire de l'ouest nord-ouest jusqu'à ce qu'on fut par six brasses d'eau; qu'ensuite on ferait de l'ouest, et que lorsqu'on aurait découvert la terre, on enverrait des chaloupes pour reconnaître le pays.

Le 28 on apperçut la terre au nord-est. On n'avait que 8 à 9 brasses d'eau.

"Comme il n'y avait personne parmi nous, dit Joutel, qui eut connaissance de ce golfe, dans lequel on nous avait dit que les courants étaient rudes, et portaient avec vitesse vers l'Est, cela nous fit croire que nous avions dérivé et que la terre que nous voyions devait être la baie d'Apalache". Dans cette persuasion ils se décidèrent à faire route vers l'Ouest N. O. en rangeant la terre.

Cette fausse appréciation de leur position contribua beaucoup à faire manquer l'expédition. Tout porte à croire qu'ils se trouvaient alors à l'ouest des principales embouchures du Mississipi, vers la baie de l'Atchafalaya. D'où il résulte que plus ils allaient vers l'ouest plus ils s'éloignaient du but.

Le 1er janvier 1685 M. de la Salle descendit à terre, il vit un grand pays plat, mais ne put rien reconnaître, ayant été obligé de se rembarquer promptement à cause du vent qui avait fraichi.

Poursuivant lentement leur course vers l'ouest en longeant les terres, nos voyageurs découvrirent un ilet qui semblait être entre les deux pointes d'une baie, et dans la ferme persuasion qu'on était encore à l'est du Mississipi, on crut que c'était la baie du St. Esprit qui communique avec le lac Borgne.

Le 11, M. de la Salle, voulait profiter d'un calme pour aller à terre avec cinq ou six hommes pour voir s'il ne découvrirait point ce qu'il cherchait; mais comme on faisait les préparatifs, le pilote se mit à murmurer, et M. de la Salle eut le tort de changer de dessein pour ne pas déplaire à ces brutaux igués contre lui. Il se contenta d'y envoyer le pilote avec un maître, lesquels ne purent voir grand'chose à cause du brouillard qui régnait; mais qui rapportèrent cependant qu'ils pensaient qu'il y avait une rivière derrière les batures. On ne fit nulle attention à ce rapport, et l'on continua à suivre la côte vers l'ouest.

Le 13, ayant besoin de faire de l'eau quelques hommes descendirent à terre, et ramenèrent à M. de la Salle plusieurs sauvages, mais il ne put en tirer aucune information et les renvoya avec des présens.

On s'apperçut le 15 que la côte inclinait au sud, et l'on fit du sud-ouest. Le 17 on crut appercevoir, derrière les barres qui bordaient la rive, une rivière, et quelques hommes furent envoyés pour s'en assurer. Ils prirent terre et reconnurent une rivière, mais M. de la Salle ne put les aller joindre, la mer étant devenue houleuse, et ils revinrent à bord.

Ils étaient en face de la baie St. Esprit, sur laquelle débouche le Gaudaloupe, appelé autrefois rivière de la Magdelaine.

La journée du 18 fut employée à préparer tout ce qu'il fallait pour une descente générale, et le 19, ce projet était déjà en voie d'exécution, lorsque parut le *Joly* qu'on avait perdu de vue depuis quinze jours, et tout le monde revint à bord. M. de Beaujeu envoya son lieutenant, M. d'Aire, avec plusieurs autres personnes, pour se plaindre de ce que M. de la Salle l'avait, disait-il, quitté à dessein. Il est avéré au contraire que le *Joly* se trouvait au vent de *l'Aimable* lorsqu'on était parti; qu'on avait tiré en partant le coup de canon, signal convenu, auquel le *Joly* avait répondu; qu'on avait toujours suivi la côte, et que le *Joly* était de beaucoup le meilleur voilier de la flotille. Si donc il y avait eu séparation, elle était l'œuvre de M. de Beaujeu qui soulevait en ce moment une véritable querelle d'Allemand. A partir de ce moment les relations personnelles entre La Salle et Beaujeu, depuis longtemps rares et glaciales, cessèrent entièrement.

On reconnut d'ailleurs qu'on avait manqué les embouchures de la rivière qu'on cherchait. M. de la Salle eut alors l'idée que l'une de ces embouchures devait être derrière ces battures qu'on avait remarquées dans les premiers jours du mois, et il fit la proposition d'y retourner. Cette proposition était toute naturelle, puisqu'on reconnaissait qu'on était allé trop à l'ouest. Malheureusement, du moins s'il faut en croire Joutel, elle ne fut même pas écoutée. On eut dit que M. de Beaujeu avait une secrète joie de voir échouer cette entreprise.

Cependant M. de Beaujeu ne parait pas avoir absolument refusé son concours; mais prétextant que la navigation avait duré plus qu'on ne s'y attendait, et disant n'avoir pas assez de vivres pour s'en retourner, il en demanda à M. de la Salle comme condition de son concours. M. de la Salle consentait bien à lui donner des vivres, mais pour quinze jours seulement, d'abord parce qu'il ne fallait pas autant pour se rendre où il avait besoin d'aller, et ensuite, parce qu'il ne voulait pas se [illegible] qu'il l'aurait exposé à [illegible] Beaujeu [illegible] avoir davantage.

[illegible] M. de la Salle crut devoir faire [illegible] à terre; mais il [illegible] d'aller [illegible]

---

verte pour voir s'il trouverait quelque rivière plus commode que celle à l'embouchure de laquelle ses bâtimens étaient à l'ancre. Après une course de vingt-quatre heures, il revint sans avoir réussi.

Après avoir attendu deux jours, et voyant que M. de Beaujeu persistait dans sa résolution, M. de la Salle se décida à mettre à terre 120 hommes qui devaient marcher le long de la côte, vers l'est, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé une autre rivière, pendant que les bâtimens remonteraient également en suivant la côte par mer. On se mit en marche le 4 février.

Trois jours de marche les conduisirent au bord d'une grande rivière, à la partie la plus occidentale de la baie de St. Louis, depuis appelée St. Bernard et plus tard de Matagorda; ils firent les signaux convenus et campèrent en attendant. Cependant malgré ces signaux, plusieurs jours se passèrent sans qu'on vit arriver la flotille. Comme les vivres commençaient à manquer, ils prirent le parti de faire travailler les charpentiers à la construction d'un canot, afin de traverser la rivière sans danger. Ils y travaillaient depuis trois jours, lorsque le 13 ils aperçurent le *Joly* et la *Belle*. Ils firent de nouveau les signaux, mais la journée était déjà trop avancée et le lendemain on avait vent contraire. On employa ce temps à sonder les passes et l'embouchure.

Le 15, M. de la Salle leur fit apporter des vivres et descendit lui-même. Il examina l'entrée de la rivière et se décida à faire entrer la *Belle* et *l'Aimable* pour les mettre à l'abri; mais auparavant il fit sonder soigneusement, pour éviter tout accident. Les journées du 15, du 16 et du 17 furent employées à sonder et à placer des balises pour faciliter l'entrée.

Le 18, M. de la Salle donna l'ordre d'alléger la flute *l'Aimable*, afin de passer la barre sans obstacle. Ces préparatifs étant terminés le 20, M. de la Salle donna l'ordre au capitaine d'entrer à la marée haute, au moment où il lui en donnerait le signal. Il ordonna aussi au pilote de la *Belle* qui avait fait tous les sondages, d'aller à bord de *l'Aimable* pour aider le capitaine de ses conseils. Mais celui-ci ne voulut seulement pas le laisser monter à bord, disant qu'il conduirait bien son vaisseau sans lui.

En attendant, M. de la Salle qui avait remarqué sur le bord de la rivière un très gros arbre propre à faire des canots, l'envoya abattre. Peu de temps après deux hommes vinrent lui dire que les Sauvages avaient pris les autres travailleurs, et qu'ils n'avaient eux-mêmes échappé que par hazard.

M. de la Salle fit immédiatement prendre les armes, battre la caisse et marcher sur les Sauvages qui, sur ce mouvement rapide, s'arrêtèrent. Il fit alors avancer ses hommes sans armes, et les Sauvages, rassurés, firent amitié au chef et lui promirent que ses gens lui seraient rendus; mais on n'en put tirer d'ailleurs aucun renseignement.

M. de la Salle qui tenait à délivrer ceux des siens qui avaient été enlevés, d'autant plus que parmi eux se trouvait un lieutenant d'infanterie, M. de la Sablonnière, accompagna les Sauvages comme pour leur faire honneur. Malheureusement les prisonniers avaient été amenés au camp des Sauvages, à une lieue et demie de là, et cette absence de quelques heures devait lui être funeste.

Comme ils étaient en chemin ils virent la flute *l'Aimable* à la voile, ce qui faisait l'admiration des Sauvages. M. de la Salle vit bien, lui, qu'on gouvernait mal et qu'on allait sur les battures, ce qui lui donna beaucoup d'inquiétude.

Ils arrivaient au camp des Sauvages, qui se composait d'environ cinquante cabanes, lorsqu'ils entendirent le rapport d'un coup de canon. Ce bruit fit grand'peur aux Sauvages qui se jetèrent tous à terre; M. de la Salle et les siens comprirent que c'était un signal annonçant que la flute s'échouait. Ils furent d'ailleurs confirmés dans cette pensée en voyant précipitamment serrer les voiles.

Cependant il fallait, puisqu'ils avaient tant fait, terminer leur entreprise. Ils furent donc à la cabane du chef qui les reçut bien et les régala de viande de bœuf boucannée et de marsouin; mais, rempli d'inquiétude, ils prirent bientôt congé de lui et des siens. En sortant ils virent une quarantaine de canots faits comme ceux que M. de la Salle avait vu sur le Mississipi, ce qui lui donna à penser que ce fleuve ne devait pas être fort éloigné.

De retour au camp ils trouvèrent que les funestes prévisions de M. de la Salle s'étaient réalisées. *L'Aimable* était échouée sur les battures. "On se rappele que le capitaine avait refusé de laisser monter à bord le pilote de la *Belle* que lui avait envoyé M. de la Salle—maintenant on remarqua que ce même capitaine n'avait pas suivi les balises plantées; qu'il avait constamment gouverné contrairement aux indications de matelot placé en observation sur la hune; et qu'enfin il avait fait avant et après l'échouage, tout ce qu'il fallait pour rendre inévitable la perte de la flute. Ces faits et autres particularités rapportées tant par l'équipage du vaisseau que par ceux qui virent cette malheureuse action, dit Joutel, étaient des marques et des preuves invincibles que ce coup avait été fait par un dessein prémédité, l'un des plus noirs et des plus détestables qui puissent entrer dans le cœur humain." Ce malheur était d'autant plus grand, que la flute contenait presque toutes les munitions, les ustensiles, outils et autres choses nécessaires à l'établissement. Il fallait une fermeté peu commune pour persister dans son entreprise après une pareille perte.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI SOIR, 24 mars 1846.

COTON.—Arrivé depuis le 20 du courant, de Louisiane et Mississipi 12,372 balles, Tennessee et North Alabama 13,412, Arkansas 1,291, Lac 130—ensemble 27,205 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 11,775 balles, Havre 2,301, Vera Cruz 200, New-York 1,000—ensemble 15,994 balles, augmentant le stock de 11,291 balles, et laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 202,225 balles.

ETAT DU COTON.

1845 septembre 1er. Stock en mains		7,550
Reçu cette semaine	27,205	
Arrivé antérieurement	756,794	
		783,999
		791,554
Expédié cette semaine	15,994	
Expédié antérieurement	573,335	
		589,329
Stock en mains ce soir 24 mars		202,225

Le marché au coton s'est ouvert samedi avec une demande assez active; les ventes ont atteint le chiffre de 7,500 balles à des prix soutenus. Lundi, il s'est vendu 4,000 balles. Enfin, aujourd'hui la plus grande activité a régné sur la place, et les ventes se sont montées à 11,000 balles à des prix d'une nuance plus élevée; cependant nous ne signalons aucun changement à nos cours. La plus grande partie des opérations s'est faite pour le Nord.

Voici le détail des ventes—25 balles @ 7⅛, 50 @ 7¼, 30 @ 7⅛, 90 @ 7¾, 50 @ 6¾, 300 @ 7⅛, 100 @ 7, 100 @ 7⅛, 50 @ 7 9/16, 150 @ —, 170 @ 6¾, 260 @ 7 9/16, 350 @ 7½, 1,200 @ —, 150 @ 7⅝, 67 @ —, 948 @ 6½, 150 @ 6⅝, 103 @ 7⅛, 524 @ 7⅛, 50 @ 7⅜, 511 @ 7⅛, 96 @ 7⅛ [illegible] @ 6¾, 140 @ 6⅜, 200 @ 7, 40 @ 5¾, 30 @ 7, 30 @ 7⅛ [illegible] @ 6⅜, 200 @ 7⅛, 360 @ 7 [illegible], 213 @ 7¼, 1,109 @ 7⅛, 300 @ 7 [illegible] @ — 150 @ 6¼, 236 @ 6½, 190 @ 7 [illegible] 35 @ 6 [illegible], 90 @ 6⅜, 275 @ 7⅛ [illegible] 151 @ 6¾, 30 @ 6⅝, 70 @ 7⅝ [illegible] @ 6⅝, 54 @ 7⅛, 158 @ 7⅛, 110 @ 7 [illegible] @ 6⅛, 51 @ 6¾, 44 @ 7¼, 170 @ 7 [illegible] 102 @ 7⅛, 67 @ 7⅛, 1,018 @ — [illegible] @ 6, 72 @ 7⅛, 444 @ 7⅛, 300 @ [illegible] @ 7, 1,050 @ 7⅛, 1,370 @ 7, 270 @ 6⅝ [illegible] @ 7⅛ cents la livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

Inférieur	5⅞ @ 5⅞
Ordinaire	6 @ 6⅛
Middling	6⅝ @ 7
Good Middling	7⅛ @ 7¼
Middling Fair	7⅝ @ 7⅞
Fair	7 @ 8⅛
Good Fair	8⅝ @ 9⅛
Good and Fine	9⅝ @ 00

TABAC.—Il y a eu d'assez bonnes demandes de tabac depuis notre dernier rapport, et les ventes se sont montées à environ 500 boucauts, à des prix bien soutenus. La plus grande partie des achats a été faite pour le nord de l'Europe. Nous cotons: Inférieur 2 @ 2¾, ordinaire 3⅜ @ 3¾, bon 3¾ @ 4⅛, beau 4⅝ @ 5⅜, choix 5⅞ @ 6, capes de dentes 2⅝ @ 11 cents la livre.

Arrivé depuis le 20 du courant, 806 boucauts; expédié dans le même laps de temps, pour New York 34 boucauts. Stock en entrepôt et à bord de navires, 7,634 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main		7,672
Arrivé cette semaine	806	
Arrivé antérieurement	15,144	
		16,140
		23,812
Expédié cette semaine	34	
Expédié antérieurement	16,154	
		16,178
Stock en mains, ce soir 24 mars		7,634

SUCRE.—Le marché a une tendance constante à la hausse; et depuis samedi une nouvelle hausse d'un huitième de sous a été obtenue. Les ventes se sont élevées à 1,300 boucauts. Nous cotons du plus bas au plus haut 4⅞ @ 6⅛ cents.

MELASSES.—Elles ont été bien recherchées depuis trois jours et les prix ont atteint le chiffre de 27 cents. En outre, il est à remarquer que le marché n'en est que faiblement approvisionné.

FARINE.—Il y a eu de bonnes dispositions de la part des acheteurs, et les ventes se sont élevées à 15,000 barils, aux prix de $4 05 @ $4 25 le baril.

GRAINS.—Il s'est beaucoup fait dans le maïs depuis samedi dernier, mais le prix demeure toujours le même. Il vaut 44 @ 45 cents le boisseau; il ne s'est rien fait dans le blé.

PRODUITS DE L'OUEST.—Il n'y a pas eu de changements importants dans les prix de ces articles. On a beaucoup vendu de porc mess à $10 50 et $10 62½; du prime à $9, et M. O. à $10. Le bœuf salé maintient toujours à $8 50, et le prime de $5 75 @ $6. Le saindoux n'est que faiblement demandé, et vaut 5¾ @ 6⅜ la livre. Le jambon est assez demandé: les épaules se payent 4⅝ @ 4¾, les pièces côtes 5⅞; les jambons enveloppés 5⅞ @ 6⅛ la livre.—Beurre de l'Ouest 8 @ 12; fromage 5 @ 7⅛.

WHISKEY.—Environ 1,400 barils ont été vendus ces jours derniers à 18⅜ et 19 cents le gallon. Quelques petits lots à 20.

CHANGE.—La demande est bonne, à nos cours précédens. Sterlings 6⅝ @ 7⅛ pour cent de prime; france, 5 38¾ @ 5 35; sur New-York, à soixante jours, 2 @ 2⅛ pour cent d'escompte; à vue, de ⅜ pour cent d'esc.

FRET.—Nous n'avons aucun changement important à signaler dans le cours du fret. Voici le cours ci-dessous:

FRETS.

Coton	Pour Liverpool	⅜d @ 17/32 la livre.
do	Pour Havre	1⅜c la livre.
do	Pour New-York	[illegible]c la livre.
do	Pour Boston	[illegible]c la livre.
Tabac	Pour Cowes, &c.	[illegible]
do	Pour Londres	[illegible]
do	[illegible]	[illegible]
do	[illegible]	[illegible]
do	Pour New-York	[illegible]
do	Pour Boston	[illegible]
do	Pour Philadelphie	[illegible]
Sucre et Melasse	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

☞ FAITS ETONNANTS! — QUE CEUX QUI SONT PRENT LISENT! Pendant ces derniers quinze jours trente-cinq guérisons remarquables ont été opérées en ville par le MAGICAL PAIN EXTRACTOR de Dalley, savoir: cinq brûlures sérieuses ont été guéries dans dix minutes; six cas de rhumatismes chroniques, deux cas de fistule; trois dames ont été guéries de lacération à l'estomac, six cas d'ulcères chroniques que les médecins avaient traités pendant plusieurs années, ont été promptement guéris; dix cas d'hémorrhoïdes et plusieurs cas d'effraction, coupure, maux de tête, de jambes, etc., ont été guéris tandis que tous les autres remèdes avaient failli.

Si les témoignages ci-dessus ne peuvent satisfaire les plus incrédules, nous ne pouvons que leur recommander d'en faire l'expérience, ou bien se résigner à souffrir. Si quelqu'un désire connaître les noms des cas mentionnés ci-dessus, nous leur donnerons l'adresse des personnes qui ont été ainsi guéries.

N. B. Les guérisons ci-dessus ont été obtenues par le Magical Pain Extractor de Dalley. Il existe en ville des contrefaçons, conséquemment n'achetez point à moins que le nom de Dalley soit écrit à la plume sur l'enveloppe de la boîte. Le seul véritable se vend au No 151, rue de Chartres, au Dalley's Southern Depot. 9mo—3

NOUVELLE & MERVEILLEUSE DECOUVERTE.

☞ EAU du Docteur Brocchieri, chimiste Napolitain. Cette eau est une des plus précieuses découvertes modernes. D'après les attestations des médecins les plus distingués de Paris, et d'après celle d'une commission nommée par la Société Royale de Médecine, il est prouvé que toute hémorragie causée par une blessure, quelle grave qu'elle soit, est arrêtée instantanément et d'une manière efficace, par l'emploi de l'Eau Brocchieri. Des expériences faites dans diverses villes d'Amérique, et surtout à New York, n'ont fait que rendre plus évidentes les vertus hémostatiques de cette eau.

Il est également constaté qu'elle est un remède souverain, extérieurement pour les coupures, ulcération de toute nature, variées et en général pour toutes les maladies de la peau et dans l'art vétérinaire contre la morve des chevaux. Intérieurement dans les hémorragies nasales et leurannées de la matrice, les affections scorbutiques et vénériennes, brûlures, &c.

Chaque flacon contenant l'Eau Brocchieri, porte inscrite dans le verre le nom et l'adresse de ce chimiste et chaque flacon est accompagné d'un imprimé indiquant en français et en anglais la manière de l'employer.

Dépôt général de l'eau Brocchieri, chez E. Lavenère, pharmacien, encoignure Camcalvo et Français, 3e municipalité; un second est établi chez Andrdaux, phar., encoignure Royale et St. Louis, ancienne pharmacie Delpeuch. 12m

☞ MEDECINES—Les célèbres médicamens suivants du Dr. Geo. W. Carpenter, sont maintenant en vente par W. T. VREDENBURG & Co, 30, Vieille Levée, agents des manufacturiers—Salsepareille, Buchu, Liverworth, Wahoo, Creosote, Cubebs et Copaiba, Grand Pink Root, Petit Pink Root, Extrait d'Écorce, Massé bleu, &c. &c. en quantités à la convenance des acheteurs et aux prix des manufacturiers. 20 m

DEPOT GENERAL DE L'EAU DE BROCCHIERI, CHEZ E. LAVENERE, pharmacien, encoignure Camcalvo et Français, 3me Municipalité. 13 mars—30

☞ Nous sommes priés d'annoncer que les plans lithographiés pour la grande vente des propriétés provenant de la succession de feu James H. Leverich, sont prêts et peuvent être obtenus en s'adressant au bureau de MM. Beard, Calhoun & Co., No. 8, passage de l'Arcade.
21 mars—5

☞ AVIS—POUR BAYOU SARA—Le CLINTON, portant la malle des E. U. arrive aujourd'hui et repart mercredi, 25 courant à 10 heures A. M.
24 mars. W. H. AVERY.

☞ La barque STRAFFORD, venant de Bordeaux, est en débarquement vis-à-vis le marché à la viande, face [illegible]. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées dans les cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées, à leurs frais, dans les magasins de la douane. G. M. LUCAS, 24 mars—5 consignataire.

☞ La barque KILBY, de Liverpool, est actuellement en débarquement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés d'obtenir leurs permis dans cinq jours, autrement leurs marchandises seront emmagasinées. L. H. GALE, 93 Commune. 24 m

☞ Les consignataires par la barque KILBY, capitaine Jarvis, de Liverpool, sont priés de se présenter au bureau des soussignés et signer le compte de répartition.
21 mars. L. H. GALE, 93, Commune.

☞ Le consignataire de 4 caisses marquées D dans un diamant, arrivées à bord du navire Oswego, de New York, voudra bien faire connaître le lieu de sa résidence à
25 mars. JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

M. LE RINOCHE, encoignure Chartres et Bienville a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient de recevoir par le navire Monument un grand assortiment de **Nouveautés**, et qu'il en fera l'ouverture le 25 mars 1846. 25 mars—

PEMINAUD,
TEINTURIER, DEGRAISSEUR EN TOUS GENRES
BLANCHIT LES CHAPEAUX DE PAILLE,
et leur donne la forme nouvelle.
[illegible] d'Habillements en mérinos et autres, &c. &c.
No. [illegible] Royale, entre Dumaine et St. Philippe.
25 mars—3m

ÉGARÉE—Hier à trois heures moins un quart, une [illegible] marquée E. L. No 27, a été placée sur un dray, [illegible] qui se rappelle par le No conduit par un nègre [illegible] pouces, ronde de corps, [illegible] Chartres et Bienville [illegible] propriétaire du dray est prié de rapporter la caisse au No. 13, rue du Canal. 25 mars

No. 56, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent leurs amis et pratiques qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument et Clarissa Clevees, les marchandises ci après:

Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons.
Bazin piqué, dit Pelicana, blanc et en couleur dernier goût, pour gilets.
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites.
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites.
Chaussettes en coton, anglaises.
Chemises françaises et cols de chemises.
Cravates en mousseline, françaises.
Bretelles françaises, en soie élastique.
Tapis de billard &c. &c.
Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans les dernier genre de Paris.
25 mars. L. A. & W. BARBARIN.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux, les articles suivants:

26 barriques	Vin rouge	St. Emilion,	No. 3
16 demi	do	do	3
4 barriques	do	St. Emilion,	No. 2
9 demi do	do	do	2
8 barriques	do	St. Emilion,	No. 1
5 demi do	do	do	1
4 barriques	do	St. Julien Médoc.	
9 demi do	do	do	

16 demi barriques Vin blanc Sauterne.
2 caisses Sardines à l'huile.
25 mars. F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale.

GIQUEL & JAMISON,
No. 6, RUE DE CHARTRES,

ONT l'honneur de faire savoir aux familles de cette ville, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, savoir:

Robes en bareges, haute nouveauté.
Mousselines et jaconas do do
Echarpes bareges, do do
Ombrelles et parapluies.
Toile d'Irlande, bretagne et platilles.
Serviettes damassées et unies.
Cravates œil de perdrix.
Toile à draps 6/4 X 10/4 X 12/4.
Gingas, [illegible] et [illegible]
[illegible]
[illegible] 10/4 12/4
[illegible] pour hommes et femmes.
Coutils à [illegible]
Brin fil et coton, [illegible], blanc et écru.
GIQUEL & JAMISON,
25 mars—3 6 rue de Chartres.

DROGUES ET MEDICAMENS, à vendre par le soussigné: moutarde créole, noire; gomme arabique; gomme sénégal; pâte pectorale de Regnault, véritable; pastilles de Vichy; pilules du Dr. Frank, Sulfate de quinine français; ditto ditto américain, Cantharide fraiche, tête de pavots belle, Orge mondé, beau; thé vulnéraire suisse.
25 mars. P. CURACHS, enc. St Philippe et Condé.

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles ci-après, provenant des derniers arrivages:
150 barriques vin rouge diverses qualités.
30 barils vinaigre de vin blanc.
15 barriques do do do
100 barils vieux whiskey diverses marques.
800 caisses vin rouge do qualités.
30,000 bouchons fins en sacs de 500.
1,000 boites et demi boites petits pois marque Duffié.
500 do do champignons do do.
600 demi boites et tiers de boites sardines do.
4 barils vin blanc Muscat de Frontignan.
150 caisses vin de Bourgogne Chambertin.
250 paniers champagne diverses marques.
100 do anisette superfine.
100 do huile d'olive marque Plagniol.
100 caisses eau de fleur d'oranger.
25 mars. CHARLES DUPOUR, 21 Conti.

DIVERS—A vendre par Harrod, Darling & Co. 40 rue de la Commune—Maquereaux, No. 1, 150 barils, 175 demi do, 75 quarts do, do No. 2, 75 do barils, 20 demi do, 50 quarts do, do No. 3, 100 barils; morue, 150 caisses, hareng No. 1, 50 quarts, 30 barillets; aloses 15, quarts; 15 demi barils; 5 quarts do, 50 barillets, maquereaux extra No. 1, 37 demi barillets, chandelles moulées, 50 caisses 6 et 8 à la livre, do spermaceti, 75 de 4, 5 et 6 à la livre, 75 paniers huile d'olive Plagniol, papier de paille, 300 rames, beurre, 600 barillets, fromage, 400 boites, pommes sèches, 50 barils, balais, 100 douzaines. 25 mars

FOIN—120 balles, en débarquement du navire Columbia, à vendre par
25 m. HARROD, DARLING & Co. 40 Commune

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback:
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
25 mars. No. 11, rue Royale.

CIGARES de la Havane—400,000 Cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour clore diverses factures, par
HEPBURN & TURPIN,
25 mars. No. 11, rue Royale.

A VENDRE par les soussignés en débarquement de la barque Strafford, venant de Bordeaux:
50 caisses vin blanc Haut Sauterne et 10 quartauts vieille eau-de-vie très fine de Cognac, de la marque Magiore.
25 mars. JORDY & BRASHER, 10, rue Conti.

SARDINES A L'HUILE—En débarquement du navire Elizabeth, du Havre:
1,000 demi boites et 300 boites sardines de la marque Philippe et Canand de Nantes, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
25 mars. 17 et 30, rue St Louis.

FRUITS AU JUS—En débarquement du navire Elizabeth, du Havre, 9 caisses fruits au jus contenant chacune douze bouteilles, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
25 mars. 17 et 19, rue St Louis.

BOTTES, Souliers et Brodequins—180 caisses en débarquement du navire Bazar, à vendre par [illegible], 10, Douane. 25 m

CHAPEAUX—[illegible] chapeaux soie, [illegible] à vendre par
25 m. [illegible], 10 Douane.

MAGASIN [illegible]

A VIS [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Wabash, Cornell, New York	J W Stanton & co
Brick Kedron, Carney, Philadelphie	A Kearney & co
Hesper, Long, Philadelphie	Toby & Bogart
Four Brothers, Slater, Philadelphie	A Kearney & co
Goel. Madison, Keller, Philadelphie	Toby & Bogart
Grecian, Long, New York	J S Nugent
Lion, Perry, Pensacola	[illegible] Twitchell

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Galveston, Wright, de Galveston.
Navire Levi H Gale, Thompson, de Boston.
Navire Warsaw, Schnader, de New York.
Navire Lotus, Watson, de Bristol.
Navire Seraphine, Affleck, de Liverpool.
Barque Loretta Fish, Bickman, à la Pointe.
Barque Apthorp, Blake, de New York.
Brick Arabian, Jones, de Charleston.
Brick à vap Hatchee, Jones, de St Louis.
Goel Mariner, Kelly, de Mobile.
Steamers Bulletin, Church, de St Louis.
De Soto, Dalman, du Grand Ecore.
Creole, Hearn, de Mobile.
Belle Creole, Scott, du Bayou Sara.
Clinton, Baird, de Bayou Sara.
Yorktown, Alderman, de Cincinnati.
Edna, Philips, de Camden.
South America, Norton, de Pittsburg.
Vietress, Thomasson, de Field's Mills.

DERNIERE SEMAINE
DE LA STATUE DU CHRIST
EN IVOIRE.

CETTE Statue sera visible à la Galerie Nationale, rue St. Charles, No. 13, jusqu'à samedi 28 du courant, et partira ce jour là de cette ville.
Entrée 50 cents, y compris la belle galerie de Tableaux depuis 9 heures A. M. jusqu'à 10 P. M. 23 mars

AVIS—ED. SIMON et A. MORPHY, avocats, se sont associés pour l'exercice de leur profession.
Bureau: Rue Royale, près de celui du Conservateur des hypothèques, No. 111.
Résidences E. Simon, rue de l'Esplanade No. 157, et A. Morphy, rue Royale, No. 111. 24 mars—5

NOUVEAUTES—Reçu par le navire Elizabeth du Havre, un joli assortiment de jaconats et balzorines, de la manufacture de Wesserling et en vente chez
CHARLES ODIER & Co.
21 mars—6 15 Royale.

ANIMAUX EPAVES.

IL a été conduit aux épaves du troisième district de la seconde municipalité, un petit cheval rouen, de 16 paumes de haut, ayant le pied gauche de devant et celui de derrière blancs, face saillante, longue queue et crinière.
Une vache rouge, ayant des taches blanches sur les cuisses, la corne gauche cassée près de la tête, une coupure à son oreille gauche.
Un taureau rouge et blanc, marqué apparemment de la lettre D sur la cuisse droite.
Si ces animaux ne sont pas réclamés d'ici au 4 avril prochain ils seront vendus ce jour là, par L. E. Charbonnet, encanteur. S. L. BEELMAN
25 mars—25 30 4 1er lieut garde de nuit.

EN débarquement du Strafford, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge
25 demi do vin blanc
100 [illegible] bouchons pointus.
[illegible] boites eau de cologne.
12 douz le veaux cirés pour tiges de bottes.
20 caisses savon de Marseille, à vendre par
DUBOURG & TEULADE
25 m 13, Toulouse.

EN débarquement du steamer Yorktown et à vendre par le soussigné 50 barils vieux reserve whiskey, de la marque très renommée Marcus Smith, 12 do do Bourbon, do do do 4 do Monongahela do do do do, 1 pipe genièvre imitation Hollande, do do do. C. DUFOUR,
25 mars 11 Conti.

MAIS—372 sacs maïs, en débarquement du steamer Harry of the West et à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
25 mars 79, Tchoupitoulas.

FARINE—192 barils farine superfine, en débarquement du steamer Champlain et à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
25 mars 79, Tchoupitoulas.

FARINE—114 barils farines superfine, en débarquement du steamer Hancock, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
25 mars 79, Tchoupitoulas.

MAIS—[illegible] sacs en débarquement du Champlain et 1197 sacs en débarquement du Belle of Attakapas, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
25 mars 79, Tchoupitoulas.

QUININE—300 onces quinine française et américaine à vendre par W. F. VREDENBURGH,
25 mars 30, Vieille Levée.

VIN Blanc—40 bques. marques assorties, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co.
25 mars 30 Vieille Levée.

BLANC de Plomb—2000 barils de [illegible], à vendre par
W. F. VREDENBURGH,
25 mars 30 Vieille Levée.

SEL d'Epsom—200 bls. de Baltimore, à vendre par
25 mars W. F. VREDENBURGH, 30 Vieille Levée.

CASSE—En caisses, à vendre par
W. F. VREDENBURGH,
25 mars 30, Vieille Levée.

CLARET—100 barriques, marques diverses, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
25 mars 30 Vieille Levée.

GRAISSE—200 barils graisse ferme, en débarquement du vapeur Concordia, de St Louis à vendre par
25 mars JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

PORC—250 barils mess inspecté, à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
25 mars JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

FARINE—1,500 barils des moulins de la Ville de St. Louis, toutes des mêmes marques, et en bon ordre pour l'expédition, à vendre par
25 mars JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

BLED—5,000 barils excellent bled, à vendre en magasin, par JAMES E. WOODRUFF,
25 mars 60 Camp.

PLOMB—300 saumons en débarquement du Bois d'Attakapas, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
25 mars 79 Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane—De toutes marques et qualités, constamment en mains et à vendre par
J. M. CABALLERO,
25 mars 32 Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, Jaune et Brun en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
25 mars 32 Vieille Levée.

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO,
25 mars 32 Vieille Levée.

GOMME COPALE—5 sacs gomme copale, à vendre en magasin, par J. M. CABALLERO,
25 mars 32 Vieille Levée.

AVIS—Conformément à un avis donné par les commissaires, une élection des directeurs de la Compagnie du Chemin à Coulisses du Golfe du Mexique a eu lieu, le 3 mars 1846, au bureau de M. A. Gordon, rue Bienville, No 32, et les personnes dont les noms suivent ont été dument élues pour servir durant l'année prochaine:
A. GORDON, G. MUSSON
P. CONREY, Jr., Wm MURE
E. MILLAUDON.

Et à une assemblée des Directeurs de ladite compagnie du chemin à coulisses du Golfe du Mexique, tenue le 5 mars 1846, au bureau de A. Gordon, les personnes dont les noms suivent ont été choisies pour remplir les fonctions ci-après, savoir:
MM. P. CONREY Jr., président pro temp.
G. MUSSON, Contrôleur
J. W. SMITH, Ingénieur en chef
H. TURNER, Surintendant

2500 actions ont déjà été prises et on se propose de tirer les livres aussitôt que l'on en aura placé 3000.

Les actionnaires sont informés, conformément à la section 6ème de la charte de cette Compagnie, qu'en vertu d'une résolution du conseil des directeurs, ils sont appelés à faire le 6 avril prochain, entre les mains de M. G. Musson, contrôleur, un second paiement de *trois piastres par action*.
Nlle Orléans, 6 mars 1846. 10mars—1 m 3 p a

BAREGE ET MOUSSELINE A BON MARCHE.
C. M. SIMPSON,
No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane,

VIENT de recevoir des encans de New York, une grande quantité de Bareges et Mousselines à bon marché, convenables à la saison:
Une caisse barège à 25 cents la yarde,
Une do tout-laine, à 37 1/2 do
Une do superfin, à 45 do
Trois do linon et jaconat, à bas prix.
Aussi—5 caisses calicos de 8 à 12 1/2 cents, ainsi qu'un assortiment général de marchandises de ménage achetées aux encans et pouvant conséquemment être données à très bas prix. 23 mars

CHEVAL POUR DRAY—On demande un bon cheval de travail de 6 à 9 ans. S'adresser à
J. F. BERCIER,
23 mars—3 54, Vieille Levée.

A VENDRE, en débarquement du navire Strafford de Bordeaux:
24 barriques vin rouge Montferrant
160 paniers Anisette superfine,
180 rames papier à lettre,
300,000 bouchons pointus,
160 barils vin blanc Haut-Sauterne 1842. [illegible]
POUGET [illegible]
23 mars 147, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse.

EAU-DE-VIE DE BRIGNETTE—A vendre en Douane et avec le bénéfice du drawback. Eau-de-vie en demi pipes fine 1837, en quarts, vieille 1832, en quarts.
LOISON & SILVESTRE,
23 mars 36 rue de Chartres.

VIN EN CAISSES—250 caisses vin rouge, à vendre en Douane et avec le bénéfice du drawback, par
LOISON & SILVESTRE,
23 mars 36 rue de Chartres.

ABSYNTHE SUISSE—50 caisses absynthe Suisse 60 do absynthe fine; 250 paniers huile en bouteilles et de 30 bouteilles; 9 balles de 30,000 chaque bouchons; 150 caisses liqueur ordinaire en bouteilles, demi et quarts; 40 paniers bouteilles vides de 100; 50 caisses Eau de fleur d'oranger; 15 paniers champagne, 30 caisses curaçao, 15 kirch &c &c, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
23 mars 36 rue de Chartres.

MADERE DE MARSEILLE—50 quarts, en débarquement et à vendre par W. F. VREDENBURGH,
23 mars 30, Vieille Levée.

VIN de Champagne—800 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par
23 mars AUG. MOLIER, 90 rue St Louis.

SARDINES à l'huile—4000 boites et demi dito, de la marque bien connue B. Guillout, à vendre par
23 mars AUG. MOLIER, 90 rue St Louis.

HUILE d'Olive—4000 paniers et caisses huile de Marseilles et de Nice, grandes bouteilles, à vendre par
AUG. MOLIER, 90 rue St Louis.

VIN de Sicile—40 barils et quarts, à vendre par
23 m AUG. MOLIER, 90 St Louis.

VIN de Malaga—30 barils et quarts dito, à vendre par
23 m AUG. MOLIER, 90, St Louis.

VIN de Catalogne—5 pipes, à vendre par
23 m AUG. MOLIER, 90 St Louis.

VIN Muscat de Frontignan—250 caisses, à vendre par
23 m AUG. MOLIER, 90 St Louis.

LIQUEURS ASSORTIES—250 caisses, à vendre par
23 m AUG. MOLIER, 90 St Louis.

CERISES à l'Eau-de-vie et au Jus—50 caisses, à vendre par AUG. MOLIER,
90, St Louis.

BOUCHONS—Bouchons fins et ordinaires par balles de 30 mille et 16,000, par sacs de 1000 et 500, à vendre par
23 mars AUG. MOLIER, 90, St Louis.

BOUTEILLES vides—[illegible] à vendre par
23 m AUG. MOLIER, 90 St Louis.

EAU DE FLEURS D'ORANGER, de différentes qualités et modèles, à vendre par
23 mars [illegible]

BOUTEILLES [illegible]

RASPAIL.

MANUEL Annuaire de la Santé, à vendre à la [illegible]
24 mars LELIEVRE
Encoignure Royale et St. [illegible]

TRAITEMENT RASPAIL.

LES soussignés, seuls dépositaires autorisés par Mr. F. V. Raspail, offrent à vendre à MM. les pharmaciens et au public en général, [illegible]
Le Manuel annuaire de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestique par F. V. Raspail
Aussi:—Tous les médicamens indiqués dans ce traité. Nota—Ce traitement obtient en Europe un succès prodigieux et mérité. F. & J. LACOSTE
9 mars—30 105 Royale.

TRESOR DE LA POITRINE:
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès plus éclatant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme [illegible] détruit les quintes de toux, arrête et guérit la [illegible] Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent [illegible] par enchantement à son usage; en un mot [illegible] le plus efficace contre toutes les affections [illegible] niques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec [illegible] de lichen d'Islande.
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau [illegible] les pharmacies de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No. [illegible] dont la signature est apposée à chaque boîte.

LES TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEX. DUMAS.

EDITION illustrée, beau format. On souscrit à la librairie de Vor. Hebert, 149, rue de Chartres.
Prix de l'ouvrage complet bien relié [illegible] Payable d'avance.
N. B. L'ouvrage sera illustré par les premiers artistes de Paris. 17 mars

F. V. RASPAIL.

MANUEL ANNUAIRE de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestiques, 1 volume in 18o, en vente chez VICTOR HEBERT, Libraire,
16 mars 149 rue de Chartres.

HISTOIRE DE LA LOUISIANE,
PAR CHARLES GAYARRÉ.

PRESENTEMENT en vente à la Librairie de
28 fév VOR. HEBERT, 149, Chartres.

M. L. DUPERRON devant s'absenter sous peu, prie quelques mois de la Nouvelle-Orléans, prie les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire contre son magasin, connu sous le nom de la Rose de Chypre, situé à l'encoignure des rues St. Pierre et Bourbon, de se présenter chez lui sous le délai de [illegible] pour solder leurs comptes.
Pendant son absence, M. P. Ibos sera chargé de sa curation et ménagement. [illegible]

AVIS.

D'ICI au mercredi, huitième jour du mois d'avril prochain, et jusqu'à l'heure de midi, on recevra au bureau de la Compagnie de Dessèchement de la Nlle Orléans, rue Bourbon, No. 15, des propositions pour le creusement des canaux dont le détail suit.
Un dans *Broad Street*, commençant au Canal Carondelet, et courant vers le nouveau canal de la rue Julie. Il devra avoir vingt pieds de large au haut, dix pieds de large au fond et six pieds de profondeur.
Un dans l'avenue du Canal Carrolton, commençant à la rue Julie, et courant vers la rue d'Orléans. Il devra avoir vingt pieds de large au haut, dix pieds de large au fond, et six pieds de profondeur.
Un de chaque côté de la rue Commune, commençant à la rue Claiborne, et courant vers le nouveau Canal. Ils devront avoir quinze pieds de large au haut, sept pieds de large au fond, et cinq pieds de profondeur.
Ceux qui seront disposés à soumissionner pour l'entreprise des travaux sus-mentionnés, devront indiquer combien ils demandent par mètre cube.
Pour les conditions du paiement, s'adresser au bureau
RICHARD HAGAN,
Président du comité exécutif C. D. N. O.
20 mars—[illegible] 1, 2, 3, 4 av

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Strafford, capitaine Robson, venant de Bordeaux:

40	barriques	Vin rouge	St. Emilion.
12	do	do	St Julien Medoc;
8	do	do	Chateau Margaux;
4	do	do	Chateau Lafitte;
4	do	do	Chateau Léoville;
27	demi bques	do	St Emilion;
8	do	do	St Julien Medoc;
8	do	do	Chateau Margaux;
8	do	do	Chateau Léoville;
27	do	Vin blanc	Sauterne;
27	do	do	Barsac;
26	do	do	Haut Sauterne;
26	do	do	Haut Barsac;

200 caisses par 12 bouteilles vin rouge St Julien Médoc
51 do 24 1/2 do do
18 tierçons Vinaigre de vin blanc;
65 caisses Absinthe de Yersin & Lecoultre;
65 caisses Cerises de Chauvet & Clermont; 20 do Liqueurs fines, surfines et superfines; 12 de Curaçao grand et petit modèle; 10 do Kirchenwasser; 30 do Fruits à l'eau-de-vie; 3 do Anisette superfine; 94 do Sardines à l'huile de Canneu; 8 do petits Pois au beurre; 2 do Capres [illegible] boîtes, 2/3 et demi boites; 1 do [illegible] à boutelles, 1 [illegible] étiquettes St Julien Médoc 1840; 500 paniers de Chateau [illegible] de 50 do de 100 bouteilles vides; 300 caisses de [illegible] 150 millier Bouchons longs et [illegible] une demi-pipe vieille Eau de vie de Cognac 3 [illegible] quels contenant des plants de vignes.
24 mars NUMA LACOSTE,
105, rue Royale.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux:
22 barils vinaigre de vin blanc supérieur.
46 caisses sardines à l'huile, de J Peneau, en boites de 1/4 et 1/2 de boites.
17 caisses fruits assortis au jus de J. Peneau,
14 caisses framboises et fraises, do do.
10 dito prunes, abricots et cerises, do do.
5 dito truffes au jus du Périgord, de diverses dimensions.
2 dito figues et chataignes au sirop,
3 dito cèpes et champignons au naturel,
4 dito pâtes truffés de diverses dimensions.
LOREILHE & Co.
24 m Encoig. Royale et Douane.

EN magasin et à vendre par le soussigné: [illegible] de munition bien conditionnés [illegible]
B. V. BARRETT
24 mars 38 Vieille Levée et 21 Gravier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux:
100,000 étiquettes dorées, à $4 le mille;
50,000 capsules à bouteilles; 500 1/2 boites sardines;
16 caisses, 12 bouteilles à la caisse, fruits au jus.
11 do 24 1/2 do do
B. V. BARRETT
24 mars 38 Vieille Levée et 21 Gravier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Monument du Havre—100 paniers champagne, bonne qualité. B. V. BARRETT
24 mars 38 Vieille Levée et 21 Gravier.

EN magasin et à vendre par le soussigné—350 caisses vin blanc et rouge, 200 caisses do de 24 demi bouteilles à la caisse; 400 paniers huile de Marseille en bouteilles de 24 aux. B. V. BARRETT
24 mars 38 Vieille Levée et 21 Gravier.

RICHARD HAGAN & CO. 13 Carondelet

OFFRENT en vente en lots convenables aux acheteurs café Rio fin vert de la montagne, Havane, Laguayra, Maracaibo, et Java vieux gouvernement. Huiles de baleine de New Bedford et tous les petits articles dans la ligne de l'épicerie.
LIQUEURS—1 pipe eau de vie de Cognac, 1 [illegible] vieux rum de la Jamaïque (âgé de 30 ans), une petite quantité de whisky vieux de blé (sans pareil), en futs et barriques et en caisses, qualité supérieure et un assortiment de vins de toutes qualités, qu'on est [illegible] beaucoup de soin.
BEURRE CREOLE—aussi bien que celui de Philadelphie. Nous redevons cet article 2 fois par semaine. [illegible] amis de la côte.

A LOUER une parfaite cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et une excellente domestique de maison. S'adresser à RICHARD HAGAN & Co. 13, Carondelet.
20 mars.

A VENDRE au débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux
4 demi pipes cognac fine champagne, Otard;
4 quart do do do
30 barils vinaigre de vin blanc, par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
24 mars 11 et 15 St Louis.

EAU DE VIE de Cognac—Vieille Eau de vie de Cognac, "Castillon", à vendre en magasin par
24 m LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

TOILE de de Coton, pour voiles, tentes et prélats de la manufacture de Paterson, N. J., 22 pouces et 24 pouces de large en débarquement du navire Charlemagne, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
24 mars 22 St Louis.

VIN DE VOLNAY—12 caisses à vendre à bas prix pour clore une facture, par
24 m LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis.

SERRURES françaises nombres assortis, à vendre par
24 mars LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

SULFATE de quinine—3 caisses sulfate de quinine en débarquement du navire Elizabeth, du Havre, à vendre par LEOPOLD JEANNET
24 mars 22 St Louis.

INDIGO de Guatemala—15 surons indigo de Guatemala en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET
24 mars 22 St Louis.

BOUCHONS—A vendre au débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—600,000 Bouchons.
24 m AUG. MOLIER, 90 St Louis.

CERISES A L'EAU-DE-VIE—A vendre en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—60 caisses cerises à l'eau de vie. AUG. MOLIER,
24 m 90, St Louis.

A VENDRE par le soussigné, les marchandises ci-après, en débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux:
204 barriques vin rouge, de diverses qualités.
36 demi barriques et barils vin blanc haut sauterne.
24 mars—30 G. M. LUCAS, 30 Bienville.

EN débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—25 demi barriques Medoc; 20 barriques Montferrand; 30 barils Cognac, marque de l'aigle, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
24 mars 34, Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses jaune et blanc à vendre par B. VALLS
24 mars 86 Commune.

GRAINES pour oiseaux—25 sacs et barils, à vendre par B. VALLS, 86 Commune.

BOUCHONS—70,000 sacs de 1000 à vendre par
24 mars B. VALLS, 86 Commune.

GENIEVRE de Hollande (Swan brand)—5 pipes, à vendre par B. VALLS,
86 Commune.

VIN doux d'Alicante—à vendre par B. VALLS,
24 m 86 Commune.

VIN de Jerez, supérieur, en barils de 6 gallons, à vendre par B. VALLS,
86 Commune.

GUAVA—3 barils pâte et gelée à vendre par
24 mars B. VALLS, 86 Commune.

CONFITURES de la Havane—12 caisses, à vendre par
24 mars B. VALLS, 86, Commune.

CIGARES de la Havane—400,000 des meilleures manufactures, importés et à vendre par B. VALLS,
24 m 86 Commune.

HUILE d'Anis à vendre par B. VALLS,
24m 86 Commune.

NATTES d'Alicante—30 balles à vendre par
7m B. VALLS, 86 Commune.

TABAC de la Havane—50 balles de la Vuelta Abajo à vendre par B. VALLS,
24 mars 86 Commune.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—60 caisses actuellement en débarquement du navire Bazar, [illegible] assortiment de belles chaussures de dames, à vendre par
G. W. DUNBAR, 10 Douane.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—[illegible] caisses en débarquement du navire Bazar [illegible]

[illegible]